

Charte d'utilisation et de modération de la page officielle Facebook de la Mairie d'IGOVILLE

La page Facebook « Mairie d'IGOVILLE » est un espace d'expression ouvert à tous.

Elle a pour **objectif** d'informer les internautes sur les services publics de la commune ou de l'intercommunalité, de relayer de l'information institutionnelle et officielle, de communiquer sur les évènements culturels, sportifs et plus généralement sur la vie locale.

La prise de parole y est guidée par des principes de courtoisie, de respect et de convivialité.

En revanche, la page Facebook de la Mairie d'IGOVILLE n'est pas un lieu de débat politique. Conformément à la Loi, l'utilisation de la page Facebook de la commune d'Igoville par un candidat pour mener campagne est interdite.

Quelques bonnes pratiques à adopter :

Afin de rendre cet espace d'expression le plus agréable et constructif pour tous, il est important de veiller au respect d'un certain nombre de règles de bonne conduite. De manière non exhaustive :

- Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion.
- Si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris.
- Citez vos sources et références. Vérifiez les informations que vous relayez pour ne pas participer à la propagation de rumeurs. En cas de doute, certains sites spécialisés comme www.hoaxbuster.com vous aideront à repérer les hoax (canulars du web).
- Exprimez-vous dans un langage clair et compréhensible. N'abusez pas des abréviations, du langage SMS et n'écrivez pas en MAJUSCULES (sur internet, cela équivaut à crier).
- Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte.
- Cette page est un espace d'échanges et de partages. Évitez donc de perdre votre temps et votre énergie avec des "trolls" ou des discussions stériles. Un "troll" est un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.

Le rôle du modérateur :

Les échanges sur le site font l'objet d'une modération a posteriori.

Le rôle du modérateur est de veiller à la qualité des contributions en écartant les publications qui, par leur caractère injurieux, attentatoire aux personnes ou hors sujet, nuisent aux discussions. Le modérateur exclue également tout propos non conforme aux lois en vigueur, aux conditions générales d'utilisation de Facebook ou à la présente charte de modération.

La commune d'Igoville utilise la modération de la page automatique proposée par Facebook. Cette fonction masque les commentaires signalés comme indésirables grâce à une liste de mots clés et à un filtre à injures.

Pour terminer, vous êtes personnellement responsable des contenus que vous publiez. Rappelez-vous que tout commentaire posté est public, et que tout le monde peut le voir. Toute attitude contraire à cette charte peut être passible d'un bannissement de la page Facebook.

Mais surtout, **n'oubliez jamais que le code pénal s'applique à tout ce que vous publiez sur Facebook**, quels que soient vos paramètres de confidentialités.

Sont notamment exclues de cette page :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
- Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ;
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- Les invectives ad-hominem (propos agressifs, méprisants, diffamants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoire aux personnes ou aux organisations ;
- La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inapproprié ;
- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ;
- Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ; les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
- Tout message hors sujet;
- Les contenus à caractère politique et partisan.

Comment prévenir un comportement abusif ?

Si vous remarquez tout commentaire ne respectant pas les points établis dans cette charte, vous pouvez signaler auprès de Facebook, le ou les commentaires en question.

Lorsque vous rencontrez un commentaire qui vous semble contraire à cette charte, n'y répondez pas, cela afin de ne pas envenimer le débat. Vous pouvez néanmoins le signaler en cliquant tout d'abord sur la croix présente en haut à droite du commentaire, ce qui permet de le masquer et d'afficher différentes possibilités offertes par Facebook. Cliquez sur "Signaler". Vous avez la possibilité de bloquer une personne, ou même lui donner votre avis sur son commentaire. Chaque utilisateur peut par la suite retirer ou modifier son commentaire

Vous pouvez participer en cliquant sur 🖒 J'aime sous une publication, en la partageant ou en écrivant un commentaire.

En respectant ces principes vous participerez à faire de la page un lieu d'échanges agréable pour tous ! Et surtout n'oubliez pas, cette page est la vôtre.

Vos commentaires et contributions sont les bienvenus!